

«La notion de lieux de mémoire excède de beaucoup l’inventaire patrimonial»



Sébastien Laval

A la redécouverte de l’«Amérique française»

Ancien ministre du gouvernement fédéral à Ottawa, Marcel Masse est coprésident de la Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs. La Commission s’attache à redéfinir et à réactualiser l’ensemble des repères historiques et culturels qui lient la France au Québec : «*Pendant près de 250 ans, du début du xv^e siècle au milieu du xviii^e siècle, le destin des deux peuples est intimement lié. Ils vivent la même aventure, celle de l’Amérique française.*»

Aventures et tribulations d’une migration transocéanique qui, en dépit des distances géographiques, n’ont jamais aboli la relation quasi ombilicale entre le Québec et la France.

Ci-dessus, Marcel Masse.

«*Depuis le traité de Paris de 1763, les liens ne sont pas rompus*» et «*à partir de la seconde moitié du xix^e siècle, l’attachement des deux peuples s’exprime sur le plan diplomatique par, notamment, la venue du navire La Capricieuse, la création du Québec en 1858, du consulat de France et la nomination à Paris, en 1882, d’un agent commercial et financier du Québec en la personne d’Hector Fabre.*» L’histoire, aussi prestigieuse soit-elle, n’est pas à la l’abri d’un nivellement progressif. Marcel Masse dresse le constat suivant : «*Dans un contexte de mondialisation et de médiatisation qui tend à l’uniformisation des cultures et des sociétés, le déséquilibre entre mondialisation et identité se traduit par un besoin et une volonté de renouer avec nos racines et notre histoire.*» Au risque de déperdition identitaire s’ajoute celui d’un manque relatif d’intérêt pour cette mémoire commune. Marcel Masse déplore un «*important déficit de la connaissance de cette histoire de part et d’autre de l’Atlantique*». Méconnaissance sans doute plus sensible encore chez les Français que chez les Québécois.

Pour combler ces lacunes, il était plus qu’urgent de «*développer des axes d’échange de connaissances sur ces lieux de mémoire communs aux Français et aux Québécois*». Ce développement des relations franco-qubécoises impliquait la création d’une organisation bilatérale : «*C’est en ce sens qu’en décembre 1996, alors délégué général, j’ai proposé, à l’occasion de la 55^e session de la Commission permanente de la coopération franco-qubécoise, la création d’une commission binationale sur les lieux de mémoire communs.*»

Le travail d’identification et de définition nécessite une multiplicité d’approches. La notion de lieux de mémoire excède de beaucoup l’inventaire patrimonial, ces lieux peuvent, en effet, se révéler extra-géographiques, immatériels comme la langue elle-même. Ici la pluridisciplinarité n’est pas un vain mot, elle se justifie par la complexité de «*cette notion qui admet une variété d’approches, qu’elles soient historiques, ethnologiques, sociologiques, scientifiques, musicologiques, muséologiques, littéraires, etc.*». Le concept de mémoire lui-même n’est pas univoque, il recouvre une diversité d’aspects, «*mémoire personnelle, mémoire régionale, mémoire nationale*». Et Marcel Masse d’affirmer : «*Pour nous, la France est le lieu de provenance de notre mémoire commune et l’Amérique française, le lieu d’accomplissement*». **B. L. ■**